

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [obeaudoin-fournier-cssportneuf-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/5302e1ea9298854c01db4e76)
<https://www.cadre21.org/membres/5302e1ea9298854c01db4e76>

Date d'obtention : 2025-05-26 15:36:46

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il faut d'abord rassurer la victime et évaluer l'incident grâce à la grille d'évaluation. Ensuite, on vérifie les informations recueillies et on remplit la grille d'évaluation avec les personnes impliquées (témoins). À partir de toute cette information, on détermine si l'acte est malveillant ou impulsif. Si c'est malveillant, on ne rencontre pas l'instigateur. On communique directement avec le policier-intervenant. Si l'acte est impulsif, on remplit la grille d'évaluation avec l'instigateur. Si on soupçonne la possession et la diffusion de pornographie juvénile, on confisque l'appareil et on ne regarde pas les images. On communique ensuite avec le policier intervenant pour convenir ensemble des prochaines étapes à suivre qui incluront de communiquer avec les parents et un signalement à la DPJ.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Il existe plusieurs nuances dans les interventions Sexto. Je retiens que la prévention reste le meilleur moyen d'agir. Dès que des informations viennent à nos oreilles en matière de sexto dans le contexte scolaire, on doit intervenir et déclencher le protocole. Vaut mieux agir pour rien que trop tard. Je retiens aussi que la collaboration avec la police est essentielle pour assurer un suivi pertinent.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je trouve qu'il y a plusieurs étapes délicates dans le cas des Sextos. Ne pas voir les images, et donc, ne pas voir les "preuves", me semble être le plus difficile. Comme intervenant scolaire, nous sommes toujours à la recherche des faits pour être en mesure de faire les interventions les plus pertinentes. Ne pas consulté les preuves est contre-intuitifs, mais importants. Au final, l'étape la plus délicate me semble donc être de recueillir les versions des faits le plus exactement possible et de soutenir la victime. Heureusement, la grille d'évaluation est très aidante pour ne rien oublier.